

Vers un projet agricole pour la ville nouvelle de Sénart

Pascal LEGRAS¹, 2004

A travers mon témoignage, je souhaite avant tout vous faire partager l'histoire singulière de la plaine de Sénart et surtout le ressenti de tous les hommes qui l'habitent. Comment ils ont ressenti le choc de l'urbanisation ? Qu'est-ce que cela a impliqué dans leur façon de vivre ? Et puis comment, aujourd'hui, nous tentons ensemble une reconstruction ?

Une terre généreuse

Sénart, située à 30 kilomètres au Sud-est de Paris, étalée sur 2 départements – l'Essonne et la Seine et Marne – constitue un périmètre de 12000 hectares. Ses sols, d'une qualité agricole exceptionnelle – plus d'un mètre de limon sur les calcaires de Brie – sont assis sur l'énorme nappe de Champigny qui abreuve Paris et la région parisienne. Toujours les hommes ont cultivé cette terre briarde, et il faut dire que tout y pousse dans les meilleures conditions. La forêt de Sénart, qui fait partie du territoire, a constitué pendant longtemps une réserve de chasse du roi. C'était une forêt très giboyeuse, le roi s'y rendait par la Seine puis y accédait à travers une allée royale qui traverse champs et forêt. Il faut ajouter aussi que l'agriculture qui a été pratiquée sur ces territoires a toujours nourri Paris en farine, en blé, en lait, en viande, en foin, et cela pour la simple et bonne raison que ce territoire était situé à une journée de charrette à cheval de Paris, pour l'aller et le retour.

Après la guerre, des industries ont commencé à venir s'implanter en région parisienne, et le flux migratoire des populations vers Paris a débuté. La petite couronne s'est remplie et une urbanisation au jour le jour s'est amorcée. On construisait une maison, après une scierie, ensuite un immeuble, puis un garage, puis on rallongeait un petit peu la route pour remettre une maison, une école, bref, une urbanisation absolument pas réfléchie, et plutôt subie, faisait jour.

Enfin, de Gaulle avec Paul de Louvrièr, lors d'un survol en hélicoptère de la région Ile-de-France, s'exclame : « qu'est-ce que c'est que ce foutoir » ? Il faut me mettre un petit peu d'ordre dans tout ça. L'Etat décide alors d'endiguer l'urbanisation en créant cinq villes nouvelles, deux grands barreaux autour de Paris, sur la partie Ouest, Pontoise, St Quentin et Evry et, sur la partie Est, Marne la Vallée et Sénart.

Sénart, la petite dernière des villes nouvelles, est la plus lointaine de Paris. Ces villes nouvelles devaient accueillir des grandes populations et recevoir les meilleurs équipements. C'est dans les années 60-70 que la ville nouvelle de Sénart est née ; objectif affiché : accueillir 300 000 habitants en 20 ans. Les structures se mettent donc en place : un établissement public sous l'égide du ministère de l'équipement, un syndicat d'agglomérations nouvelles regroupant alors le grand Melun et les 10 communes actuelles de Sénart où siègent les élus des différentes communes. Quant à l'agriculture, elle avait depuis longtemps prospéré. A la demande de Napoléon, les préfets, représentants de l'Etat,

¹ Synthèse de l'exposé oral de l'auteur préparé pour les rencontres « Quelle gestion pour nos territoires ? » organisées à Oloron Sainte Marie, dans les Pyrénées Atlantiques, en 2004.

ont demandé aux agriculteurs d'ensemencer des betteraves pour assurer la production de sucre. Des industriels du sucre se sont installés sur le territoire. En 1874 la sucrerie de Lieusaint voit le jour. Elle est rachetée rapidement par la famille Beghin et pour sécuriser les producteurs, un prix incitatif est fixé, des quotas sont attribués. La mécanisation en agriculture arrive, la technique de production s'affine et, dans leur majeure partie, les agriculteurs investissent dans la mécanisation et dans la technique plutôt que dans l'outil foncier. La propriété agricole reste dans la main de gros propriétaires terriens. Un propriétaire possédait alors 2000 hectares et, quand le statut du fermage est arrivé, le propriétaire n'a pas hésité très longtemps, il a donc vendu ses terrains à l'Etat ce qui a permis la construction de la ville nouvelle.



L'agriculture et la ville

A partir de là, le débat agriculture-société s'est limité à l'indemnité laissée aux fermiers en place qui tentent de cultiver juste avant l'urbanisation, dans un statut précaire, avec un loyer restreint et aucune garantie de récolte. L'Etat disant : l'agriculture n'a aucune vocation à rester et elle va disparaître dans les dix ans. La profession et toutes ses institutions abandonnent les agriculteurs de Sénart. Chaque exploitant agricole pratique une stratégie individuelle, faisant fi de son collègue le plus proche. Malgré ces pratiques, la ville ne grandit pas au rythme souhaité. 6000 hectares restent agricoles sur les 12000 du territoire, dont 3500 sont propriété de l'Etat.

Aujourd'hui, Sénart ne compte que 100000 habitants et les scénarios les plus optimistes ne dépassent pas 150000 habitants en 2015. On est bien loin des 300000 affichés lors de la création de la ville nouvelle. Le nombre d'agriculteurs a diminué moins vite que la moyenne départementale. Des

exploitants ont réussi le pari de la diversification : la cueillette, des fermes équestres. La population arrivée il y a une vingtaine d'années s'est ancrée sur le territoire et n'a plus d'attaches ailleurs.

Le besoin de nature est de plus en plus fort, car ce besoin de nature est vecteur, pour la population, de valeurs qui apportent un sens à la vie urbaine qui s'en est dénuée petit à petit.

L'agriculture dans la ville

Le projet agricole peut faire désormais partie du projet de ville. Des agriculteurs sont restés, des surfaces restent disponibles, sur le papier ça fonctionne. Cependant des freins sont encore très présents sur le territoire. Les expropriations massives des années 60 ont été très mal vécues par les agriculteurs qui se sont vus déposséder de leur bien le plus cher, le plus précieux, la terre. L'expropriation a été aussi mal vécue de la part de l'Etat qui n'a pas vocation à gérer de la propriété agricole. Les élus, enfin, s'interrogent sur ces pratiques d'expropriation qui ne rendent pas forcément les terrains libres à un projet agricole et sur le rôle que pourrait jouer l'agriculture au sein de cette ville nouvelle. Bref, un champ commun reste à cultiver.

En 2000, avec quelques agriculteurs du territoire, au sein d'un groupe de développement agricole, nous nous sommes posé la question de notre avenir. Allions-nous disparaître, acculés par des cahiers des charges de production dictés par d'autres ? Nous n'avions aucune présence civique sur notre territoire et de moins en moins de présence physique du fait que nos parcelles diminuaient. Alors, nous avons choisi de faire établir un diagnostic paysagé et, spontanément, lors de la restitution de ce diagnostic, des associations environnementales, puis des élus, des conseillers généraux, des maires, nous ont rejoints.

L'association « Les champs de la ville » est née. Nous avons pu, grâce à des fonds de la région, déclencher l'audit patrimonial sous l'impulsion de la Société d'Agriculture et des Arts. Quatre territoires franciliens : Pontoise, Versailles, Saclay et Sénart ont accueilli la démarche d'audit. La Chambre d'agriculture qui pensait que tout était joué et qu'il n'y avait alors qu'à quitter le territoire, s'est petit à petit impliquée, s'est affichée sur le territoire et nous a permis de réunir une quinzaine d'agriculteurs qui, peu à peu, expriment de nouveau leurs déceptions mais aussi leurs envies. Les habitants découvrent le territoire avec ses pratiques, ses hommes perçoivent l'intérêt d'une gestion concertée du territoire au-delà du « il faut tout arrêter » dans lequel ils s'étaient affichés jusqu'à maintenant. Les séminaires d'élus vont avoir lieu, l'envie de construire ensemble un projet agricole pour Sénart est là.

Désormais, rien ne sera plus comme avant, un élan est né, cette construction a comporté de nombreux doutes, des interrogations même, et surtout, de notre part, une grande réflexion autour des points clés suivants ; un bon contrat c'est avant tout renforcer l'identité de l'autre ; travailler sur l'envie qui qualifie l'engagement et non sur la contrainte qui le disqualifie.

Notre projet à Sénart est fragile car il est porté par tout le monde et parce que nous ne sommes que des hommes. Par contre, si nous réussissons, il n'y aura aucun perdant et nous serons tous enfin chez nous.